

Rectification Prélèvement à la source (PAS)

ISAPAYE CONNECT 2025

Historique de cette documentation

17/06/25	Création de la fiche documentaire.

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
1. INTRODUCTION	4
1.1 Explications.....	4
1.2 Liste de fiches DSN-info concernant les rectifications PAS.....	5
2. RECTIFIER UNE ERREUR SUR LE TAUX PAS	5
2.1 Quand rectifier le taux du PAS ?	5
2.2 Déclarer une seule rectification du taux PAS.....	5
2.2.1 Les données à utiliser	5
2.2.2 Que doit faire l'utilisateur ?	6
2.3 Déclarer plusieurs rectifications du taux PAS en même temps.....	6
2.3.1 Les données à utiliser	6
2.3.2 Que doit faire l'utilisateur ?	7
2.4 Synthèse des données à utiliser pour rectifier le taux PAS	8
2.5 Les rubriques DSN dédiées aux rectifications du taux PAS.....	8
3. RÉCTIFIER UNE ERREUR SUR LA RÉMUNÉRATION NETTE FISCALE (ASSIETTE DU PAS)	8
3.1 Quand rectifier la Rémunération Nette Fiscale (RNF)	8
3.2 Déclarer une seule rectification de RNF	9
3.2.1 Les données à utiliser	9
3.2.2 Que doit faire l'utilisateur ?	10
3.3 Déclarer plusieurs réctifications de RNF en même temps.....	11
3.3.1 La donnée à utiliser	11
3.3.2 Que doit faire l'utilisateur ?	12
3.4 Rectification sur la rémunération nette fiscale sans pas	12
3.4.1 Que doit faire l'utilisateur	13
3.5 Synthèse des données à utiliser pour rectifier la RNF du PAS.....	13
3.6 Les rubriques DSN dédiées aux rectifications de RNF PAS	13
4. CAS PARTICULIER : DÉCLARER UN CAS D'INDU AVEC LA RNF DU MOIS COURANT NÉGATIVE.....	14
4.1 Quand déclarer un cas d'indu avec RNF du mois courant négative ?	14
4.2 Déclarer un cas d'indu	14
4.2.1 Les données à utiliser	14
4.2.2 Que doit faire l'utilisateur	14
4.3 Synthèse des données à utiliser	16
4.4 Les rubriques DSN dédiées au cas d'indu	16
5. RECTIFIER UNE DOUBLE ERREUR : RNF ET LE TAUX DU PAS	16
5.1 Quand rectifier une double erreur : la RNF et le taux du PAS ?	16
5.2 Synthèse des données à utiliser	16
6. IMPACT SUR LE BULLETIN CLARIFIÉ.....	17

6.1	Paramétrer l’affichage du bulletin clarifié	17
6.1.1	Apporter une modification d’affichage au niveau des préférences générales	17
6.1.2	Apporter une modification d’affichage au niveau Etablissement	18
6.2	EXEMPLE D’AFFICHAGE POUR 2 RECTIFICATIONS SUR LE BULLETIN	18
6.2.1	Choix d’affichage : 1 seule ligne globalisant toutes les lignes de PAS.....	18
6.2.2	Choix d’affichage : 1 ligne par type de PAS.....	19
6.2.3	1 ligne de PAS pour la période courante + 1 ligne pour les rectifications	19
7.	QUE FAIT LE LOGICIEL	19
7.1	Liste des données disponible en Valeurs Mensuelles	19
7.2	L’onglet Versement/P.A.S en calcul de bulletin.....	20
7.3	L’onglet Prélèvement à la source en DSN Mensuelle	20
8.	QUESTIONS/RÉPONSES	21
8.1	Message d’erreur en validation du bulletin.....	21
8.1.1	« Rectification du prélèvement à la source code "01", le montant doit être égal à l’assiette multiplié par le taux arrondi à 2 décimales. »	21
8.1.2	"Rectification du prélèvement à la source : Code"01", la date de fin doit être strictement inférieure à la date de début du bulletin de salaire courant"	21

Cette fiche documentaire est réalisée avec la version d’ISAPAYE CONNECT. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.

1. INTRODUCTION

1.1 Explications

✓ Les rectifications du Prélèvement à la Source (PAS) permettent de corriger une erreur faite par le collecteur (l'employeur) sur une période antérieure.

✓ Les rectifications d'erreurs de taux ou de Rémunération Nette Fiscale (RNF) du fait du collecteur doivent intervenir dans l'année civile N de survenance de l'erreur et au plus tard le 31/01 de l'année N+1. Au-delà de cette date la rectification se fera entre l'individu et la DGFIP.

✓ Elles ne doivent en aucun cas être utilisées en cas d'erreur de la DGFIP.

✓ Deux types de régularisations sont possibles :

- Erreur de taux : le taux de PAS appliqué par le collecteur le(s) mois précédent(s) est erroné.
- Erreur d'assiette : la Rémunération Nette Fiscale (RNF) déclarée par le collecteur pour une période précédente est erronée.

✓ Un troisième type d'erreur peut être déclaré en cas d'indu.

Exemple : un salarié sorti à qui l'employeur a prélevé trop de PAS durant son contrat.



Lors de l'embauche d'un nouveau salarié, un taux neutre est appliqué. Le mois suivant la DGFIP transmet un taux personnalisé. Cette situation est tout à fait normale et ne doit pas faire l'objet d'une rectification de PAS (la situation se règlera entre l'individu et la DGFIP).

RAPPEL : Il est maintenant possible de faire un Signalement d'Amorçage des Données Variables (SADV), lors d'une embauche effective d'un individu.

Ce signalement permet de récupérer le taux de prélèvement à la source (PAS) fourni par la DGFIP, via un retour de CRM appelé CRM94.

Une fois reçu, ce CRM est intégré automatiquement dans le logiciel, ce qui permet d'appliquer directement le taux PAS au salarié concerné.

Le SADV ne remplace pas la DPAE, mais vient la compléter, en apportant des informations utiles pour le calcul de la paie, comme le taux PAS.

Il s'agit d'une déclaration facultative, mais elle permet d'éviter l'application d'un taux neutre en récupérant le bon taux de prélèvement à la source dès le premier bulletin de salaire.

Ci-joint le lien de la documentation sur le SADV :

<https://client.isagri.fr/centre-aide/isapaye-connect/sadv-signalement-damorçage-des-donnees-variables>

1.2 Liste de fiches DSN-info concernant les rectifications PAS

Pour plus d'informations sur les rectifications PAS des fiches existent sur la base de connaissance DSN-info :

<https://dsn-info.custhelp.com/>

Ces fiches sont numérotées et peuvent être retrouvées grâce à ce numéro.

Ci-dessous, quelques exemple de fiches concernant les rectifications PAS :

Numéro de fiche	Liens	Sujets
1814	https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/1814/kw/rectifications%20pas	Explications rectifications PAS
1342	http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/1342/kw/1342	Taux erroné < au taux DGFIP
1341	http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/1341/kw/1341	Taux erroné > au taux DGFIP
1343	http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/1343/kw/1343	Plusieurs taux erronés
1821	https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/1821/kw/1821	RNF erronée
2006	https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2006/kw/2006	Gestion des indus

Remarque : Cette liste est non exhaustive.

2. RECTIFIER UNE ERREUR SUR LE TAUX PAS

2.1 Quand rectifier le taux du PAS ?

Le taux du PAS est à rectifier uniquement si sur un mois précédent le taux déclaré était erroné.

Exemples :

- un CRM DGFIP non remonté ou remontée manuelle d'un CRM trop ancien,
- la saisie d'un taux TOPAZE erroné (arrêt au 30/06/25),
- un taux neutre erroné à cause d'un barème mal renseigné...

2.2 Déclarer une seule rectification du taux PAS

2.2.1 Les données à utiliser

Si une seule période doit être rectifiée pour le taux PAS, les données à utiliser sont :

Code	Libellé
PAS_REC02B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS – 1 RECTIFICATION SUR LE BS
PAS_REC02T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS – 1 RECTIFICATION SUR LE BS

✓ Le montant de l'assiette doit correspondre à celui déclaré le mois de l'erreur.

✓ La valeur du taux doit correspondre à l'écart entre le taux de prélèvement à la source qui aurait dû être appliqué et celui réellement appliqué le mois de l'erreur

Exemple :

- Le taux qui aurait dû être appliqué est de 3.50%, le taux réellement appliqué est de 6.00%, saisir -2.5
- Le taux qui aurait dû être appliqué est de 7.50%, le taux réellement appliqué est de 3.50%, saisir 4

2.2.2 Que doit faire l'utilisateur ?

ÉTAPE 1 : Aller en **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul**

ÉTAPE 2 : Se positionner sur le salarié concerné

ÉTAPE 3 : Cliquer sur l'onglet **Valeurs Mensuelles**

ÉTAPE 4 : Aller dans le thème **Prélèvement à la source (PAS)**

ÉTAPE 5 : Sur la donnée **PAS_REC02B.STD**, saisir le montant de l'assiette déclaré le mois de l'erreur

ÉTAPE 6 : Sur la donnée **PAS_REC02T.STD**, saisir l'écart du taux à rectifier

Code	Libellé	Saisie	Cumul
PAS_REC02B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	1500,00 €	
PAS_REC02T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	2,00 %	



ÉTAPE 7 : Aller sur l'onglet **DSN/Versements/P.A.S.**

ÉTAPE 8 : Saisir la période concernée

Type de rectification	Date de début	Date de fin	Assiette	Taux	Montant	Part non imposable	Abattement base fiscale	Montant soumis au prélèvement à la source
02 - Rectification sur taux	01/12/2025	31/12/2025	1500,00	5,00 %	75,00			1500,00

ÉTAPE 9 : Renseigner le montant soumis au prélèvement à la source

ÉTAPE 10 : Valider le bulletin sans recalculer les informations DSN

**2.3 Déclarer plusieurs rectifications du taux PAS en même temps****2.3.1 Les données à utiliser**

Si plusieurs périodes doivent être rectifiées, la donnée à utiliser est :

Code	Libellé
PAS_REC02Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS – PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS

✓ Saisir sur cette donnée le montant total du PAS à rectifier.

✓ Des manipulations supplémentaires seront nécessaires pour détailler les assiettes, les taux et les périodes dans l'onglet DSN du bulletin de salaire.

2.3.2 Que doit faire l'utilisateur ?

ÉTAPE 1 : Aller en **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul**



ÉTAPE 2 : Se positionner sur le salarié concerné

ÉTAPE 3 : Cliquer sur l'onglet **Valeurs Mensuelles**

ÉTAPE 4 : Aller dans le thème **Prélèvement à la source (PAS)**

ÉTAPE 5 : Sur la donnée **PAS_REC02Z.STD**, saisir le montant total du PAS à rectifier

Code	Libellé	Saisie	Cumul
PAS_TX_NEUTRE_FORCE.STD	FORCER LE TAUX NEUTRE PAS - COURT-CIRCUITE LE CRM		
PAS_TX_FORCE.STD	FORCER TAUX PAS MIS A DISPOSITION PAR LA DGFIP - COURT-CIRCUITE LE CRM		
TOPAZE_ID.STD	IDENTIFIANT DU TAUX PAS - TOPAZE		
IJ_AT_PAS.STD	IJ ACC. TRAVAIL ASSUJETTIE AU PAS		
IJ_MAL_PAS.STD	IJ MALADIE ASSUJETTIE AU PAS		
IJ_MAT_PAS.STD	IJ MATERNITE ASSUJETTIE AU PAS		
IJ_PAT_PAS.STD	IJ PATERNITE ASSUJETTIE AU PAS		
PAS_REC01Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS		
PAS_REC02Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS	75,00 €	
PAS_TX_NBJ.STD	NB JOURS DE SEUIL POUR CALCUL TAUX NEUTRE PRELEVEMENT A LA SOURCE (PAS)		

ÉTAPE 6 : Aller sur l'onglet **DSN/Versements/PAS** et mettre à jour les informations DSN



ÉTAPE 7 : Dans le tableau "Rectifications prélèvement à la source", cliquer sur le

ÉTAPE 8 : Dans la colonne "Code" choisir le code "02-Rectification sur montant soumis au PAS"

ÉTAPE 9 : Saisir les périodes, les assiettes, les taux et les montants sur chacune des lignes

Type de rectification	Date de début	Date de fin	Assiette	Taux	Montant	Part non imposable	Abattement base fiscale	Montant soumis au prélèvement à la source
02 - Rectification sur taux	01/12/2025	31/12/2025	1500,00	5,00 %	75,00			1500,00
02 - Rectification sur taux	01/11/2025	30/11/2025	1500,00	5,00 %	75,00			1500,00

ÉTAPE 10 : Renseigner le montant soumis au prélèvement à la source

ÉTAPE 11 : Valider le bulletin sans recalculer les informations DSN



2.4 Synthèse des données à utiliser pour rectifier le taux PAS

Les rectifications de taux PAS seront réalisées via un bloc de régularisation dédié (voir le point 2.5)

Nombre de rectification à faire	Données à utiliser	Quoi renseigner ?
<u>1 seule rectification</u>	PAS_REC02B.STD	Saisir l'assiette déclarée le mois de l'erreur
	PAS_REC02R.STD	Saisir l'écart entre le taux du PAS déclaré le mois de l'erreur et celui qui aurait dû être déclaré
<u>Plusieurs rectifications</u>	PAS_REC02Z.STD	Saisir le montant total du PAS à régulariser Le détail devra être précisé dans l'onglet DSN du calcul de bulletin.

2.5 Les rubriques DSN dédiées aux rectifications du taux PAS

Les erreurs constatées par le collecteur ayant des conséquences sur le montant de PAS appliqué sont à déclarer dans le bloc " Régularisation - S21.G00.56 ".

Rubriques	Libellé	Info à renseigner
S21.G00.56.001	Mois de l'erreur	Chaque mois doit figurer
S21.G00.56.002	Type d'erreur	02 - Rectification sur taux
S21.G00.56.004	Rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur	Rémunération nette fiscale du mois de l'erreur de taux
S21.G00.56.005	Régularisation du taux de prélèvement à la source	Valeur de l'écart entre le taux qui aurait dû être appliqué et celui réellement appliqué le mois de l'erreur
S21.G00.56.007	Montant de la régularisation du prélèvement à la source	Résultat de la rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur multiplié par la régularisation du taux le mois de PAS.

3. RÉCTIFIER UNE ERREUR SUR LA RÉMUNÉRATION NETTE FISCALE (ASSIETTE DU PAS)

3.1 Quand rectifier la Rémunération Nette Fiscale (RNF)

✓ La Rémunération Nette Fiscale (RNF), qui correspond à l'assiette utilisée pour le PAS, peut être rectifiée en cas d'**erreur du collecteur** sur une période antérieure.

✓ Attention, seule une erreur liée à un abattement ou à une hausse de la RNF à tort doit être rectifiée.

Des erreurs sur le salaire brut, des oublis de versement d'une prime, des paiements à tort d'éléments de rémunération quels qu'ils soient, ne doivent pas être régularisés par le biais des rectifications PAS.

En effet, la RNF sera régularisée dès lors que le rappel sera fait sur le prochain bulletin.

Exemple de rectification de la RNF autorisée :

Un salarié entre au 01/01/2025. Le contrat choisi est un CDD pour une durée de moins de 2 mois.

Le salarié n'étant pas connu dans l'entreprise, un taux neutre est appliqué sur son bulletin de janvier 2025.

i Pour rappel, les CDD de moins de 2 mois bénéficient d'un abattement égal à un demi-SMIC sur la RNF en cas de taux neutre.

La RNF de janvier est donc abattue d'un 1/2 SMIC.

Or le salarié devait être embauché en CDI.

En février, les modifications sont faites dans la fiche salarié.

Dans ce cas, il est nécessaire de rectifier la RNF erronée qui a été abattue à tort en janvier.

Autre exemple : lors de l'intégration des IJSS le mois précédent, les données liées au PAS ont été oubliées.

i Pour rappel, lors de la réintégration des IJSS des données de PAS sont à renseigner selon les cas :

IJ_AT_PAS.STD	IJ ACC. TRAVAIL ASSUJETTIE AU PAS
IJ_MAL_PAS.STD	IJ MALADIE ASSUJETTIE AU PAS
IJ_MAT_PAS.STD	IJ MATERNITE ASSUJETTIE AU PAS
IJ_PAT_PAS.STD	IJ PATERNITE ASSUJETTIE AU PAS

Voir la fiche d'aide n° 5.006 disponible en haut à droite sur



Le mois suivant les données relatives à l'intégration des IJSS sont renseignées mais ces données n'ayant pas d'impact au niveau du brut les données de rectification devront également être utilisées.



Dans le cas particulier d'une requalification d'un arrêt de travail en AT/MP et si versement d'IJ subrogées, l'assiette saisie sur cette donnée devra être remplacée par 0 dans l'onglet DSN/ Versements/P.A.S., code 01-Rectification sur rémunération nette fiscale.

3.2 Déclarer une seule rectification de RNF

3.2.1 Les données à utiliser

Si une seule période doit être rectifiée, les données à utiliser sont :

Code	Libellé
PAS_REC01B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL – 1 RECTIFICATION SUR LE BS
PAS_REC01T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL – 1 RECTIFICATION SUR LE BS

✓ Le montant de la rectification de la RNF doit correspondre à la différence entre celle qui a été déclarée et celle qui aurait dû être déclarée (en négatif ou en positif).

Exemple :

- l'assiette qui aurait dû être appliquée est de 2000 euros, l'assiette réellement appliquée est de 2500 euros, saisir -500

- l'assiette qui aurait dû être appliquée est de 2700 euros, l'assiette réellement appliquée est de 2300 euros, saisir 400

✓ Le taux repris doit être celui qui était appliqué le mois ou la RNF était erronée.



Dans le cas particulier d'une requalification d'un arrêt de travail en AT/MP et si versement d'IJ subrogées, l'assiette saisie sur cette donnée devra être remplacée par 0 dans l'onglet DSN/ Versements/P.A.S., code 01-Rectification sur rémunération nette fiscale.

3.2.2 Que doit faire l'utilisateur ?



ÉTAPE 1 : Aller en **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul**

ÉTAPE 2 : Se positionner sur le salarié concerné

ÉTAPE 3 : Cliquer sur l'onglet Valeurs Mensuelles

ÉTAPE 4 : Aller dans le thème Prélèvement à la source (PAS)

ÉTAPE 5 : Sur la donnée PAS_REC01B.STD, saisir l'assiette à rectifier

Code	Libellé	Saisie
PAS_REC_NF.STD	AJUSTEMENT DE LA REMUNERATION NETTE FISCALE	
PAS_REC03B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION INDUS	
PAS_REC01B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	
PAS_REC02B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	
PAS_IDENT_FORCE.STD	FORCER IDENTIFIANT DU TAUX PAS MIS A DISPOSITION PAR LA DGFIP - COURT-CIRCUITE LE CRM	
PAS_TX_NEUTRE_FORCE.STD	FORCER LE TAUX NEUTRE PAS - COURT-CIRCUITE LE CRM	
PAS_TX_FORCE.STD	FORCER TAUX PAS MIS A DISPOSITION PAR LA DGFIP - COURT-CIRCUITE LE CRM	
TOPAZE_ID.STD	IDENTIFIANT DU TAUX PAS - TOPAZE	
IJ_AT_PAS.STD	IJ ACC. TRAVAIL ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_MAL_PAS.STD	IJ MALADIE ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_MAT_PAS.STD	IJ MATERNITE ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_PAT_PAS.STD	IJ PATERNITE ASSUJETTIE AU PAS	

ÉTAPE 6 : Sur la donnée PAS_REC01T.STD, saisir le taux correspondant à la période à rectifier

Calcul du bulletin (*)

Salariés Valeurs mensuelles Bulletin DSN

Salarié MENSUEL - MARTIN BRUNO Période de paye 01/06/2025 au 30/06/2025 Date de paiement 15/06/2025 Date d'entrée 01/01/2019

Modèle de bulletin NC_CDI_AGRI.STD Dispositif CALCUL STANDARD Mode de calcul CALCUL STANDARD Statut Non cadre Catégorie Ouvrier

Tous

- Horaires
- Journalières
- Travail à tâche
- Absences
 - Absences en heures
 - Absences en jours
- Congés payés
- Arrêt de travail
 - Maladie
 - Accident du Travail
 - Maternité - Paternité
 - Maintien de salaire
- Divers au brut
- Divers au net
- Frais professionnels
- Prélèvement à la source (PAS)**
- Départ
- Divers pour cotisation
- Calcul cotisations prévoyance

Filtres

Données ayant une valeur Données ayant un cumul Données sans valeur

ppv_exo1

Code	Libellé	Saisie
PAS_TX_NEUTRE_FORCE.STD	FORCER LE TAUX NEUTRE PAS - COURT-CIRCUITE LE CRM	
PAS_TX_FORCE.STD	FORCER TAUX PAS MIS A DISPOSITION PAR LA DGFIP - COURT-CIRCUITE LE CRM	
TOPAZE_ID.STD	IDENTIFIANT DU TAUX PAS - TOPAZE	
IJ_AT_PAS.STD	IJ ACC. TRAVAIL ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_MAL_PAS.STD	IJ MALADIE ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_MAT_PAS.STD	IJ MATERNITE ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_PAT_PAS.STD	IJ PATERNITE ASSUJETTIE AU PAS	
PAS_REC01Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS	
PAS_REC02Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS	
PAS_TX_NB1.STD	NB JOURS DE SEUIL POUR CALCUL TAUX NEUTRE PRELEVEMENT A LA SOURCE (PAS)	
PAS_TX_NBS.STD	NB SEMAINES DE SEUIL POUR CALCUL TAUX NEUTRE PRELEVEMENT A LA SOURCE (PAS)	
TOPAZE_TX.STD	TAUX PAS - TOPAZE	
PAS_REC03T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION INDUS	
PAS_REC01T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	



ÉTAPE 7 : Aller ensuite sur l'onglet DSN puis **Versements/P.A.S.**

ÉTAPE 8 : Saisir la date de début et de fin de la période à rectifier

Calcul du bulletin (*)

Salariés Valeurs mensuelles Bulletin **DSN**

Salarié DOC - TEST_DOC MENSUEL Période de paye 01/09/2025 au 30/09/2025 Date de paiement 30/09/2025 Date d'entrée 01/07/2025

Modèle de bulletin NC_CDI_AGRI.STD Dispositif CALCUL STANDARD Mode de calcul CALCUL STANDARD Statut Non cadre Catégorie Ouvrier

Eléments de rémunération **Versements / P.A.S.** Primes et autres éléments Rappels de salaires Rappels de cotisations Eléments de contrôle cotisations Régul. affiliations retraite Eléments de revenu calculés en net

Versements

Rémunération nette fiscale	1527,24	Montant net versé	1473,54
Taux de prélèvement à la source	0,00 %	Type du taux	13 - Barème mensuel métropole
Montant de prélèvement à la source	0,00	Identifiant du taux	
Montant de la part non imposable du revenu		Montant de l'abattement sur la base fiscale	
Montant soumis au prélèvement à la source	1527,24		

Rectifications prélèvement à la source

Type de rectification	Date de début	Date de fin	Assiette	Taux	Montant	Part non imposable	Abattement base fiscale	Montant soumis au prélèvement à la source
01 - Rectification sur rémunération nette fiscale	01/07/2025	31/07/2025	500,00	2,50 %	12,50			



ÉTAPE 9 : Renseigner le montant soumis au prélèvement à la source

ÉTAPE 10 : Valider le bulletin sans recalculer les informations DSN

3.3 Déclarer plusieurs rectifications de RNF en même temps

3.3.1 La donnée à utiliser

Si plusieurs périodes doivent être rectifiées, la donnée à utiliser est :

Code	Libellé
PAS_REC01Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL – PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS

✓ Saisir sur cette donnée le **montant** du PAS.

✓ Des manipulations supplémentaires seront nécessaires pour détailler les assiettes, les taux et les périodes dans l'onglet **DSN** du bulletin de salaire.

3.3.2 Que doit faire l'utilisateur ?



ÉTAPE 1 : Aller en **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul**

ÉTAPE 2 : Se positionner sur le salarié concerné

ÉTAPE 3 : Cliquer sur l'onglet **Valeurs Mensuelles**

ÉTAPE 4 : Aller dans le thème **Prélèvement à la source (PAS)**

ÉTAPE 5 : Sur la donnée **PAS_REC01Z.STD**, saisir le montant total du PAS à rectifier

Code	Libellé	Saisie
PAS_TX_NEUTRE_FORCE.STD	FORCER LE TAUX NEUTRE PAS - COURT-CIRCUITE LE CRM	
PAS_TX_FORCE.STD	FORCER TAUX PAS MIS A DISPOSITION PAR LA DGFIP - COURT-CIRCUITE LE CRM	
TOPAZE_ID.STD	IDENTIFIANT DU TAUX PAS - TOPAZE	
IJ_AT_PAS.STD	IJ ACC. TRAVAIL ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_MAL_PAS.STD	IJ MALADIE ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_MAT_PAS.STD	IJ MATERNITE ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_PAT_PAS.STD	IJ PATERNITE ASSUJETTIE AU PAS	
PAS_REC01Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS	150,00 €
PAS_REC02Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS	
PAS_TX_NBJ.STD	NB JOURS DE SEUIL POUR CALCUL TAUX NEUTRE PRELEVEMENT A LA SOURCE (PAS)	
PAS_TX_NBS.STD	NB SEMAINES DE SEUIL POUR CALCUL TAUX NEUTRE PRELEVEMENT A LA SOURCE (PAS)	
TOPAZE_TX.STD	TAUX PAS - TOPAZE	

ÉTAPE 6 : Aller sur l'onglet **DSN/Versements/P.A.S.**



ÉTAPE 7 : Dans le tableau "Rectifications prélèvement à la source", cliquer sur le

ÉTAPE 8 : Dans la colonne "Type de rectification" choisir le code "01 - Rectification sur rémunération nette fiscale"

ÉTAPE 9 : Saisir les périodes, les assiettes, les taux et les montants ainsi que les montants soumis au prélèvement à la source sur chacune des lignes

Type de rectification	Date de début	Date de fin	Assiette	Taux	Montant	Part non imposable	Abattement base fiscale	Montant soumis au prélèvement à la source
01 - Rectification sur rémunération nette fiscale	01/07/2025	31/07/2025	1000,00	10,00 %	100,00			
01 - Rectification sur rémunération nette fiscale	01/08/2025	31/08/2025	500,00	10,00 %	50,00			

ÉTAPE 10 : Valider le bulletin sans recalculer les informations DSN

3.4 Rectification sur la rémunération nette fiscale sans pas

Il est possible de rectifier seulement la rémunération nette fiscale quand il n'y a pas de PAS.

3.4.1 Que doit faire l'utilisateur

ÉTAPE 1 : Aller en **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul**

ÉTAPE 2 : Se positionner sur le salarié concerné

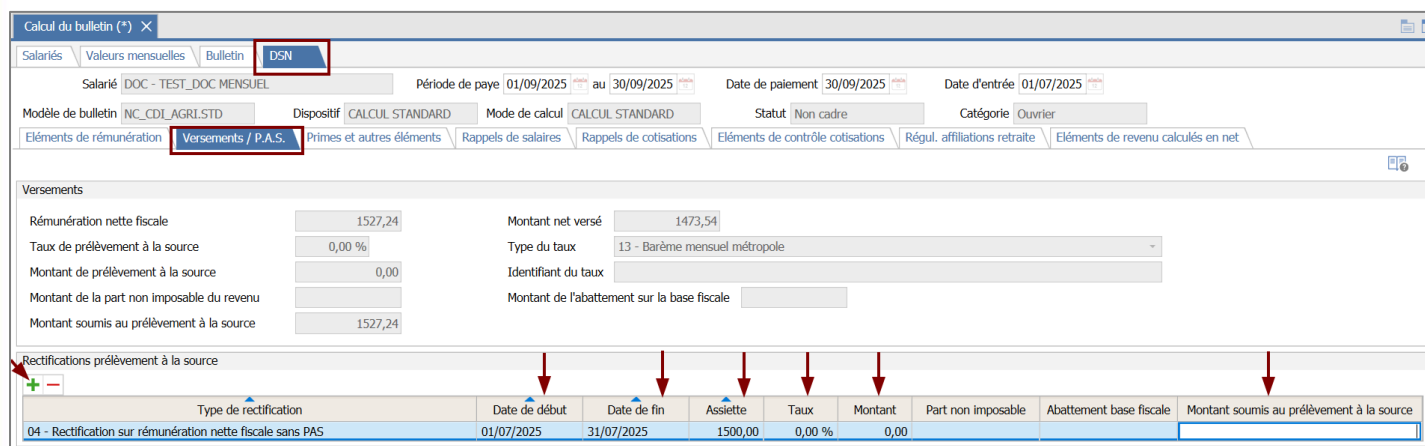
ÉTAPE 3 : Cliquer sur l'onglet **DSN**

ÉTAPE 4 : Aller dans le thème **Prélèvement à la source (PAS)**

ÉTAPE 5 : Dans le tableau "Rectifications prélèvement à la source", cliquer sur le 

ÉTAPE 6 : Dans la colonne "Code" choisir le code "04 - Rectification sur rémunération nette fiscale sans PAS"

ÉTAPE 7 : Saisir la période, l'assiette, le taux à 0, le montant à 0 et le montant soumis au prélèvement à la source sur la ligne.



3.5 Synthèse des données à utiliser pour rectifier la RNF du PAS

Les rectifications d'assiette fiscale seront réalisées via un bloc de régularisation dédié (voir le point 3.6).

Elles doivent appliquer le taux initial lors du versement de l'assiette erronée et la différence entre l'assiette qui aurait dû être versée et celle qui a été effectivement versée.

Fiche DSN 1821 : https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/1821/kw/1821

Nombre de rectifications à faire	Données à utiliser	Quoi renseigner ?
1 seule rectification	PAS_REC01B.STD	Saisir la différence entre le montant d'assiette déclaré et celui qui aurait dû être déclaré
	PAS_REC01T.STD	Saisir le taux du PAS appliqué lors du versement de l'assiette erronée.
Plusieurs rectifications	PAS_REC01Z.STD	Saisir le montant total du PAS à régulariser. <i>Le détail devra être précisé dans l'onglet DSN du calcul de bulletin.</i>

3.6 Les rubriques DSN dédiées aux rectifications de RNF PAS

Les erreurs constatées par le collecteur ayant des conséquences sur le montant de PAS appliqué sont à déclarer dans le bloc "Régularisation - S21.G00.56".

Rubriques	Libellé	Infos à renseigner
S21.G00.56.001	Mois de l'erreur	Chaque mois doit figurer
S21.G00.56.002	Type d'erreur	01 – Rectification sur la rémunération nette fiscale
S21.G00.56.003	Régularisation de la rémunération nette fiscale	Ecart entre la rémunération nette fiscale indiquée le mois M et celle qui aurait dû être indiquée

S21.G00.56.006	Taux déclaré le mois de l'erreur	Taux qui était à appliquer le mois de l'erreur
S21.G00.56.007	Montant de la régularisation du prélèvement à la source	Résultat de la rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur multiplié par la régularisation du le mois de PAS.

4. CAS PARTICULIER : DÉCLARER UN CAS D'INDU AVEC LA RNF DU MOIS COURANT NÉGATIVE

4.1 Quand déclarer un cas d'indu avec RNF du mois courant négative ?

✓ Si une partie ou la totalité du montant trop-versé pour le PAS dépasse la rémunération versée sur le mois de rectification alors le montant trop versé le(s) mois précédent(s) fera l'objet d'une rectification PAS.

✓ Le cas d'indu est à déclarer uniquement dans le cadre d'un rappel sur salarié sorti qui aurait trop versé de prélèvement à la source.

✓ Le montant de trop-versé récupéré auprès de l'individu est renseigné dans un bloc " Régularisation de prélèvement à la source - S21.G00.56 " où le " Type d'erreur - S21.G00.56.002 " est renseigné à " 03 - Cas d'indu avec rémunération nette fiscale du mois courant négative", et avec application du taux du mois de l'erreur.

Fiche DSN 1815 : https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/1815/kw/indu

4.2 Déclarer un cas d'indu

4.2.1 Les données à utiliser

Les données à utiliser sont :

Code	Libellé
PAS_REC03B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION INDUS
PAS_REC03T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION INDUS

✓ Le montant de l'assiette doit correspondre à celui déclaré le mois de l'erreur. Exemple : l'assiette qui aurait dû être appliquée est de 2000 euros, l'assiette réellement appliquée est de 2500 euros, saisir -500.

✓ La valeur du taux doit correspondre à celui réellement appliqué le mois de l'erreur.



Si le rappel salarié sorti fait référence à un contrat de travail clos avant le 01/01/2025 (01/12/2024 si décalage fiscal), le taux doit être saisi à 0.

4.2.2 Que doit faire l'utilisateur

Rappel : la déclaration d'un cas d'indu ne peut concerner que des salariés sortis qui ont trop versé de PAS durant leur contrat.

Après avoir suivi la fiche d'aide 7.050, "Effectuer un rappel sur salarié sorti" disponible depuis le point d'interrogation en haut à droite , suivre les étapes suivantes :

ÉTAPE 1 : Aller en **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul**

ÉTAPE 2 : Se positionner sur le salarié concerné

ÉTAPE 3 : Cliquer sur l'onglet **Valeurs Mensuelles**

ÉTAPE 4 : Aller dans le thème **Prélèvement à la source (PAS)**

ÉTAPE 5 : Sur la donnée **PAS_REC03B.STD**, saisir l'assiette en négatif



Calcul du bulletin (*)

Saliés Valeurs mensuelles Bulletin DSN

Salié MENSUEL - MARTIN BRUNO Période de paye 01/06/2025 au 30/06/2025 Date de paiement 15/06/2025 Date d'entrée 01/01/2019

Modèle de bulletin NC_CDI_AGRI.STD Dispositif CALCUL STANDARD Mode de calcul CALCUL STANDARD Statut Non cadre Catégorie Ouvrier

Filtres

Données ayant une valeur Données ayant un cumul Données sans valeur

ppv_exo1

Code	Libellé	Saisie
PAS_REC_NF.STD	AJUSTEMENT DE LA REMUNERATION NETTE FISCALE	
PAS_REC03B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION INDUS	-500,00 €
PAS_REC01B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	
PAS_REC02B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	
PAS_IDENT_FORCE.STD	FORCER IDENTIFIANT DU TAUX PAS MIS A DISPOSITION PAR LA DGFIP - COURT-CIRCUITE LE CRM	
PAS_TX_NEUTRE_FORCE.STD	FORCER LE TAUX NEUTRE PAS - COURT-CIRCUITE LE CRM	
PAS_TX_FORCE.STD	FORCER TAUX PAS MIS A DISPOSITION PAR LA DGFIP - COURT-CIRCUITE LE CRM	
TOPAZE_ID.STD	IDENTIFIANT DU TAUX PAS - TOPAZE	
IJ_AT_PAS.STD	IJ ACC. TRAVAIL ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_MAL_PAS.STD	IJ MALADIE ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_MAT_PAS.STD	IJ MATERNITE ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_PAT_PAS.STD	IJ PATERNITE ASSUJETTIE AU PAS	

ÉTAPE 6 : Sur la donnée **PAS_REC03T.STD**, saisir le taux appliqué le mois de l'erreur

Calcul du bulletin (*)

Saliés Valeurs mensuelles Bulletin DSN

Salié MENSUEL - MARTIN BRUNO Période de paye 01/06/2025 au 30/06/2025 Date de paiement 15/06/2025 Date d'entrée 01/01/2019

Modèle de bulletin NC_CDI_AGRI.STD Dispositif CALCUL STANDARD Mode de calcul CALCUL STANDARD Statut Non cadre Catégorie Ouvrier

Filtres

Données ayant une valeur Données ayant un cumul Données sans valeur

ppv_exo1

Code	Libellé	Saisie
PAS_TX_NEUTRE_FORCE.STD	FORCER LE TAUX NEUTRE PAS - COURT-CIRCUITE LE CRM	
PAS_TX_FORCE.STD	FORCER TAUX PAS MIS A DISPOSITION PAR LA DGFIP - COURT-CIRCUITE LE CRM	
TOPAZE_ID.STD	IDENTIFIANT DU TAUX PAS - TOPAZE	
IJ_AT_PAS.STD	IJ ACC. TRAVAIL ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_MAL_PAS.STD	IJ MALADIE ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_MAT_PAS.STD	IJ MATERNITE ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_PAT_PAS.STD	IJ PATERNITE ASSUJETTIE AU PAS	
PAS_REC01Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS	
PAS_REC02Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS	
PAS_TX_NBJ.STD	NB JOURS DE SEUIL POUR CALCUL TAUX NEUTRE PRELEVEMENT A LA SOURCE (PAS)	
PAS_TX_NBS.STD	NB SEMAINES DE SEUIL POUR CALCUL TAUX NEUTRE PRELEVEMENT A LA SOURCE (PAS)	
TOPAZE_TX.STD	TAUX PAS - TOPAZE	
PAS_REC03T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION INDUS	10,00 %

ÉTAPE 7 : Aller sur l'onglet **DSN/Versements/P.A.S.**

ÉTAPE 8 : Dans le tableau "Rectifications prélèvement à la source", saisir la période concernée ainsi que le montant soumis au prélèvement à la source

Calcul du bulletin (*)

Saliés Valeurs mensuelles Bulletin DSN

Salié DOC - TEST_DOC MENSUEL Période de paye 01/09/2025 au 30/09/2025 Date de paiement 30/09/2025 Date d'entrée 01/07/2025

Modèle de bulletin NC_CDI_AGRI.STD Dispositif CALCUL STANDARD Mode de calcul CALCUL STANDARD Statut Non cadre Catégorie Ouvrier

Eléments de rémunération Versements / P.A.S. Primes et autres éléments Rappels de salaires Rappels de cotisations Eléments de contrôle cotisations Régul. affiliations retraite Eléments de revenu calculés en net

Versements

Rémunération nette fiscale 1527,24 Montant net versé 1473,54

Taux de prélèvement à la source 0,00 % Type de taux 13 - Barème mensuel métropole

Montant de prélèvement à la source 0,00 Identifiant du taux

Montant de la part non imposable du revenu

Montant soumis au prélèvement à la source 1527,24 Montant de l'abattement sur la base fiscale

Rectifications prélèvement à la source

Type de rectification	Date de début	Date de fin	Assiette	Taux	Montant	Part non imposable	Abattement base fiscale	Montant soumis au prélèvement à la source
01 - Rectification sur rémunération nette fiscale	01/07/2025	31/07/2025	-500,00	10,00 %	-50,00			

ÉTAPE 9 : Valider le bulletin

4.3 Synthèse des données à utiliser

Les rectifications de taux PAS seront réalisées via un bloc de régularisation dédié (voir le point 4.4).

Données à utiliser	Quoi renseigner ?
PAS_REC03B.STD	Saisir la valeur de l'écart entre l'assiette de prélèvement à la source qui aurait dû être appliquée et celle réellement appliquée le mois de l'erreur, cette assiette doit être négative.
PAS_REC03T.STD	Saisir le taux de prélèvement à la source appliqué le mois de l'erreur.  Si le rappel salarié sorti fait référence à un contrat de travail clos avant le 01/01/2025 (01/12/2024 si décalage fiscal), le taux doit être saisi à 0.

4.4 Les rubriques DSN dédiées au cas d'indu

Rubriques	Libellé	Infos à renseigner
S21.G00.56.001	Mois de l'erreur	Chaque mois doit figurer
S21.G00.56.002	Type d'erreur	03 – Cas d'indu avec rémunération nette fiscale du mois courant négative
S21.G00.56.003	Régularisation de la rémunération nette fiscale	Ecart entre la rémunération nette fiscale indiquée le mois M et celle qui aurait dû être indiquée. Le montant peut être négatif ou nul.
S21.G00.56.006	Taux déclaré le mois de l'erreur	Taux qui était à appliquer le mois de l'indu.
S21.G00.56.007	Montant de la régularisation du prélèvement à la source	Résultat de la rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur multiplié par la régularisation dû le mois de PAS.

5. RECTIFIER UNE DOUBLE ERREUR : RNF ET LE TAUX DU PAS

5.1 Quand rectifier une double erreur : la RNF et le taux du PAS ?

- ✓ Dans certains cas, il est possible qu'il y ait une erreur sur la rémunération nette fiscale et sur le taux du PAS.
- ✓ Les conditions pour pouvoir rectifier le PAS restent les mêmes.

Voir les points : 2.1 "Quand rectifier le taux PAS ?" et 3.1 "Quand rectifier la Rémunération Nette Fiscale (RNF) ?"

Fiche DSN 1345 : https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/1345/kw/1345

5.2 Synthèse des données à utiliser

Quatre cas de figures sont possibles :

- 1 seule rectification de RNF et 1 seule rectification de taux
- Plusieurs rectifications de RNF et 1 seule rectification de taux
- 1 seule rectification de RNF et plusieurs rectifications de taux
- Plusieurs rectifications de RNF et plusieurs rectifications de taux

Rectifications à faire	Données à utiliser pour la RNF	Données à utiliser pour le taux
1 RNF + 1 taux	PAS_REC01B.STD PAS_REC01T.STD	PAS_REC02B.STD PAS_REC02T.STD

Plusieurs RNF + 1 taux	PAS_REC01Z.STD	PAS_REC02B.STD PAS_REC02T.STD
1 RNF + plusieurs taux	PAS_REC01B.STD PAS_REC01T.STD	PAS_REC02Z.STD
Plusieurs RNF + plusieurs taux	PAS_REC01Z.STD	PAS_REC02Z.STD

6. IMPACT SUR LE BULLETIN CLARIFIÉ

6.1 Paramétrer l'affichage du bulletin clarifié

Il existe 3 choix d'affichage possible pour le PAS :

- N°1 : 1 seule ligne globalisant toutes les lignes de PAS
- N°2 : 1 ligne par type de PAS
- N°3 : 1 ligne de PAS pour la période courante + 1 ligne pour les rectifications.

La donnée permettant de choisir l'affichage est **EDIT_PAS_BSC.STD**.

Elle n'est pas renseignée par défaut. Si aucune valeur n'est renseignée, 1 seule ligne globalisant toutes les lignes de PAS s'affichera.

Elle est redéfinissable au niveau des préférences générales ainsi qu'au niveau de l'établissement, et s'applique pour tous les salariés.

6.1.1 Apporter une modification d'affichage au niveau des préférences générales

ÉTAPE 1 : Aller en **Options/Préférences/Générales/Générales**

ÉTAPE 2 : Aller dans la partie **Editions/Paramètres d'impression**

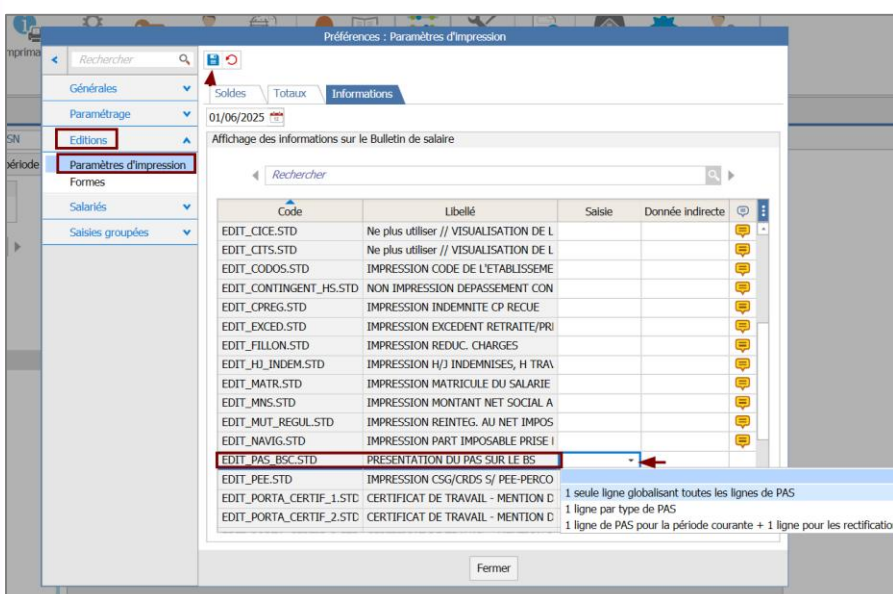
ÉTAPE 3 : Aller dans l'onglet "Informations" puis choisissez votre date d'application

ÉTAPE 4 : Rechercher la donnée **EDIT_PAS_BSC.STD**

ÉTAPE 5 : Cliquer dans la colonne "Saisie" pour accéder à la flèche noire

ÉTAPE 6 : Choisir dans la liste déroulante l'affichage souhaité

ÉTAPE 7 : Enregistrer avec 





Une modification faite au niveau **Général** impactera tous les dossiers et les salariés du domaine.

6.1.2 Apporter une modification d'affichage au niveau Etablissement

ÉTAPE 1 : Aller en **Accueil/Informations/Entreprise**

ÉTAPE 2 : Se positionner sur l'établissement à modifier sur la gauche

ÉTAPE 3 : Aller dans l'onglet **Préférences/Informations**

ÉTAPE 4 : Choisir la date de consultation

ÉTAPE 5 : Rechercher la donnée **EDIT_PAS_BSC.STD**

ÉTAPE 6 : Cliquer dans la colonne "Saisie" pour accéder à la flèche noire

ÉTAPE 7 : Choisir dans la liste déroulante l'affichage souhaité

ÉTAPE 8 : Enregistrer avec



6.2 EXEMPLE D'AFFICHAGE POUR 2 RECTIFICATIONS SUR LE BULLETIN

6.2.1 Choix d'affichage : 1 seule ligne globalisant toutes les lignes de PAS

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU				1 517,47
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie				27,66
Impôt sur le revenu		Base	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source		1 624,42	3,50 %	1 081,85



Le montant totalise le PAS du mois en cours plus le montant des deux rectifications.

6.2.2 Choix d'affichage : 1 ligne par type de PAS

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU			1 517,47
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie			27,66
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 624,42	3,50 %	56,85
Impôt sur le revenu prélevé à la source - Rectification sur net fiscal			1 000,00
Impôt sur le revenu prélevé à la source - Rectification sur taux	500,00	5,00 %	25,00

❗ Chaque ligne de rectification est détaillée sur le bulletin.

6.2.3 1 ligne de PAS pour la période courante + 1 ligne pour les rectifications

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU			1 517,47
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie			27,66
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 624,42	3,50 %	56,85
Impôt sur le revenu prélevé à la source - Rectification(s)			1 025,00

❗ Une ligne reprend le PAS du mois et une autre totalise toutes les rectifications.

7. QUE FAIT LE LOGICIEL

7.1 Liste des données disponible en Valeurs Mensuelles

En **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul** sur l'onglet **Valeurs Mensuelles** dans le thème **12 PRELEV. A LA SOURCE (PAS)**.

Dans quel cas ?	Code de la donnée	Libellé
Erreur d'assiette (RNF*)	PAS_REC01B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - 1 RECTIFICATION SUR LE BS
	PAS_REC01T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - 1 RECTIFICATION SUR LE BS
	PAS_REC01Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS
Erreur de taux	PAS_REC02B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - 1 RECTIFICATION SUR LE BS
	PAS_REC02T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - 1 RECTIFICATION SUR LE BS
	PAS_REC02Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS
Cas d'indu	PAS_REC03B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION INDUS
	PAS_REC03T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION INDUS
Ajustement RNF*	PAS_REC_NF.STD	AJUSTEMENT DE LA REMUNERATION NETTE FISCALE

*RNF : *Rémunération Nette Fiscale*.

7.2 L'onglet Versement/P.A.S en calcul de bulletin

Cet onglet permet de consulter les informations concernant le PAS sur ce bulletin, et de détailler les rectifications à effectuer : période de rattachement, assiette, taux et montant.

Il est accessible en **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul** sur l'onglet **DSN/Versements/P.A.S.** une fois les données renseignées en **Valeurs Mensuelles**.

Calcul du bulletin (*)

Salaire: MENSUEL - MARTIN BRUNO

Période de paye: 01/06/2025 au 30/06/2025

Date de paiement: 30/06/2025

Date d'entrée: 01/01/2019

Modèle de bulletin: NC_CDI - AGRI-STD

Dispositif: CALCUL STANDARD

Mode de calcul: CALCUL STANDARD

Statut: Non cadre

Catégorie: Ouvrier

Eléments de rémunération: **Versements / P.A.S.** Primes et autres éléments Rappels de salaires Rappels de cotisations Eléments de contrôle cotisations Régul. affiliations retraite Eléments de revenu calculés en net

Versements

Rémunération nette fiscale	1498,92	Montant net versé	1446,22
Taux de prélèvement à la source	2,00 %	Type du taux	01 - Taux transmis par la DGFIP
Montant de prélèvement à la source	29,98	Identifiant du taux	10000
Montant de la part non imposable du revenu		Montant de l'abattement sur la base fiscale	
Montant soumis au prélèvement à la source	1498,92		

7.3 L'onglet Prélèvement à la source en DSN Mensuelle

Le paiement calculé en DSN mensuelle inclus le PAS de la période courante, ainsi que l'ensemble des rectifications.

Pour vérifier :

ÉTAPE 1 : Aller en **Déclarations/Déclaratif/DSN Mensuelles**

ÉTAPE 2 : Sélectionner le mois d'exigibilité puis **"Accéder aux déclarations"**

ÉTAPE 3 : Sélectionner l'entreprise souhaitée puis cliquer sur **"Calculer/Recalculer"**

ÉTAPE 4 : Fermer le rapport de vérification puis cliquer sur **"Voir/Modifier"**

ÉTAPE 5 : Sélectionner l'établissement puis aller sur l'onglet **Prélèvement à la source**



DSN mensuelles

Modification de la DSN mensuelle

DSN mensuelle pour la période d'emploi de juin 2025

EXPLOITATION AGRICOLE

EXPLOITATION AGRICOLE

Organismes

MSA_PICARDIE.STD

Groupes

Organismes complémentaires

CPCEA.STD

Adhésion5

Adhésion6

Adhésion7

AGRI.STD

Adhésion1

Salariés

Effectif

Prélèvement à la source

Changements de destinataire des adhésions

Prévoyance

Assujettissements fiscaux

Complément OETH

Montant

30,00

Dont prélèvement à la source du mois

30,00

Dont rectifications effectuées sur le mois

Régularisation

Montant total du paiement à effectuer

30,00

Description du paiement

Mode de paiement	Compte bancaire	Montant	Déclaré en DSN
05 - prélèvement SEPA	Compte principal	30,00	☒

8. QUESTIONS/RÉPONSES

8.1 Message d'erreur en validation du bulletin

8.1.1 « Rectification du prélèvement à la source code "01", le montant doit être égal à l'assiette multiplié par le taux arrondi à 2 décimales. »



ÉTAPE 1 : Aller sur l'onglet **DSN/Versements/P.A.S.**

ÉTAPE 2 : Vérifier les colonnes "Assiette", "Taux" et "Montant" saisis pour chaque ligne de rectification.



Assiette x taux doit être égal au montant

8.1.2 "Rectification du prélèvement à la source : Code"01", la date de fin doit être strictement inférieure à la date de début du bulletin de salaire courant"

Une rectification doit être rattachée à une période antérieure à la période courante.



ÉTAPE 1 : Aller sur l'onglet **DSN/Versements/P.A.S.**

ÉTAPE 2 : Modifier la période saisie

ÉTAPE 3 : Valider le bulletin

Calcul du bulletin (*)

Salariés Valeurs mensuelles Bulletin DSN

Salarié MENSUEL - MARTIN BRUNO Période de paye 01/06/2025 au 30/06/2025 Date de paiement 30/06/2025 Date d'entrée 01/01/2019

Modèle de bulletin NC_CDI_AGRI-STD Dispositif CALCUL STANDARD Mode de calcul CALCUL STANDARD Statut Non cadre Catégorie Ouvrier

Éléments de rémunération Versements / P.A.S. Primes et autres éléments Rappels de salaires Rappels de cotisations Éléments de contrôle cotisations Régul. affiliations retraite Éléments de revenu calculés en net

Versements

Rémunération nette fiscale	1498,92	Montant net versé	1446,22
Taux de prélèvement à la source	2,00 %	Type du taux	01 - Taux transmis par la DGFIP
Montant de prélèvement à la source	29,98	Identifiant du taux	10000
Montant de la part non imposable du revenu		Montant de l'abattement sur la base fiscale	
Montant soumis au prélèvement à la source	1498,92		

Rectifications prélèvement à la source

Type de rectification	Date de début	Date de fin	Assiette	Taux	Montant	Part non imposable	Abattement base fiscale	Montant soumis au prélèvement à la source
01 - Rectification sur rémunération nette fiscale	01/01/2025	31/01/2025	1000,00	10,00 %	100,00			